



## **Appel d'offres par procédure négociée pour les marchés de moyenne et de faible valeur**

N° 219/2018

### **Aménagement d'une cuisine pour le PAS.**

#### **Cahier des charges**

### **1. INFORMATION SUR L'APPEL D'OFFRES**

#### **1.1. Participation**

La participation à cet appel d'offres est réservée aux candidats invités.

#### **1.2. Conditions contractuelles**

Le soumissionnaire doit tenir compte des dispositions du projet de contrat qui spécifie les droits et obligations du contractant, en particulier ceux relatifs aux paiements, à l'exécution du contrat, à la confidentialité et aux contrôles et vérifications.

#### **1.3. Respect de la loi applicable**

L'offre doit respecter les obligations environnementales, sociales et du travail applicables établies par le droit de l'Union, la législation nationale, les conventions collectives ou les conventions internationales environnementales, sociales et du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Directive 2014/24/EU du Parlement européen and du Conseil du 26 février 2014 sur les marchés publics et abrogeant la Directive 2004/18/EC (OJ L 94, 28.3.2014, p. 65).

## **2. SPÉCIFICATIONS DU MARCHE**

Le présent appel d'offres a pour objet les travaux d'aménagement ci-après au sein de l'Ecole européenne EEB4 (Drève Sainte Anne,86 -1020 Bruxelles).

Ces travaux d'aménagement sont répartis sur 2 locaux : le local PAS (G.01.051) et le local annexe à la salle de bal (G.01.059).

Pour le local PAS (G.01.051), aménagement d'une cuisine équipée comprenant :

- La fourniture et la pose meubles
- La fourniture et la pose d'électroménager (lave-vaisselle, four combiné, réfrigérateur)
- La fourniture et la pose de robinetterie + évier

Pour local annexe à la salle de bal (G.01.059), aménagement comprenant :

- La fourniture et la pose meubles

L'ensemble des équipements fournis devra être conforme aux normes européennes en vigueur dans ce domaine.

La fourniture des différents éléments et les prestations d'installation seront réglées par des prix unitaires ou forfaitaires, fermes et définitifs. Ils comprennent toutes les taxes en vigueur et frais de livraison.

La liste des prestations reprend un ensemble de prestations qui doit obligatoirement être proposé par le soumissionnaire.

Les soumissionnaires sont obligés (sous peine de nullité de leur offre) de faire une offre pour toutes les prestations reprises dans cette liste.

## **3. CONNAISSANCE DES LIEUX**

L'ensemble des équipements devra être installés au 1er étage du bâtiment G, selon la répartition suivante :

Dans le local PAS (G.01.051) :

L'espace disponible pour l'ensemble est de 5,0 m x 1 m et est illustré dans la figure 1A.

Dans le local annexe à la salle de bal (G.01.059)

L'espace disponible pour l'ensemble est de 1,9m x 1,5m et est illustré dans la figure 1B.

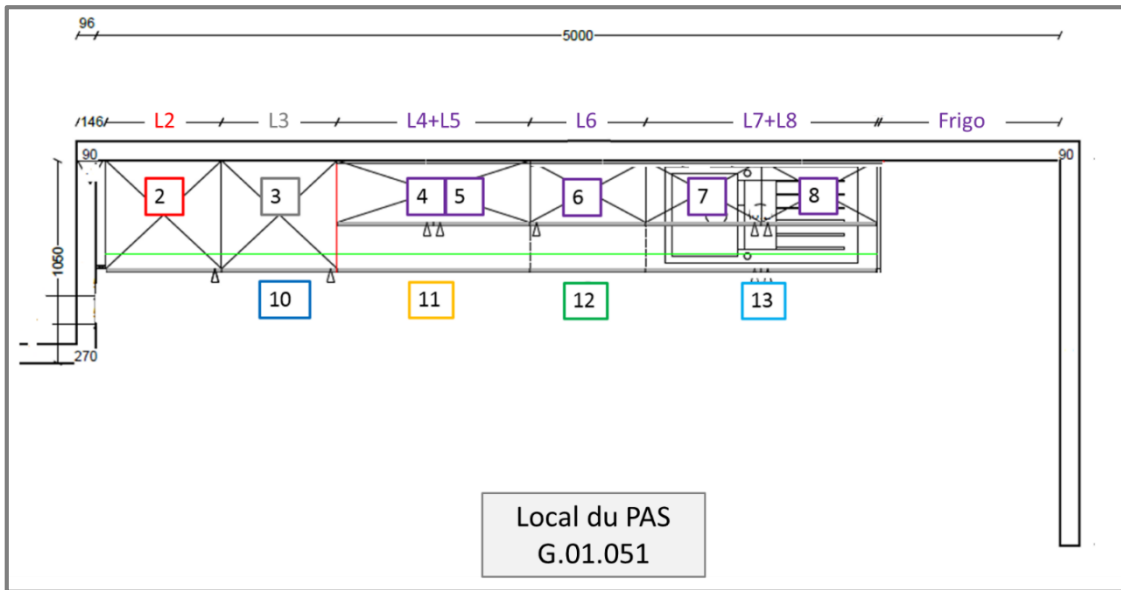


Figure 1A : espace disponible local PAS (G.01.051)

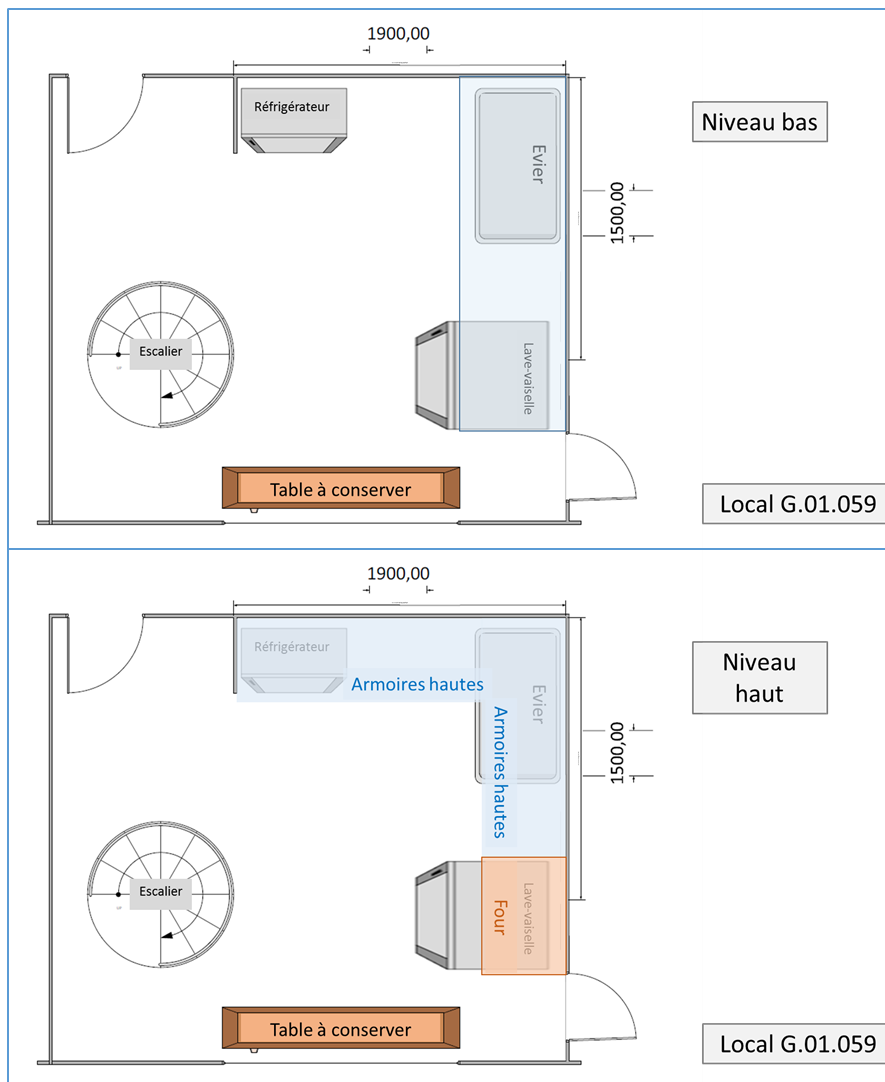


Figure 1B : espace disponible local annexe à la salle de bal (G.01.059)

Avant la remise de leur offre, les soumissionnaires sont tenus de reconnaître le terrain où sera installé l'ensemble des équipements ayant pour objet ce présent marché. Tout soumissionnaire ne pourra en aucun cas faire valoir son manque de connaissance du site concerné ou son manque d'information et, il ne pourra prétendre à aucun supplément du fait de sa méconnaissance du site.

Une visite permettant la connaissance du site d'installation sera organisée dans les 2 semaines suivant la date limite pour la réception des demandes de participation. Cette visite ne peut nullement remplacer l'obligation de rédiger avec précision les spécifications techniques. Les date et heure de cette visite vous seront communiquées par mail.

A l'issue de la visite, une attestation de visite sera délivrée par le représentant de l'Ecole européenne EEB4. Ce document sera une pièce constitutive de l'offre.

#### **4. MODALITÉS D'ATTRIBUTION**

Le marché sera attribué à l'offre présentant le prix le plus bas parmi les offres régulières et conformes.

Dans le cas où plusieurs offres présenteraient le même prix le plus bas, il sera demandé aux soumissionnaires concernés de remettre un nouveau prix jusqu'à ce que leurs offres soient départagées.

#### **5. CONTENU ET PRÉSENTATION DE L'OFFRE**

L'offre sera constituée de tous les éléments mentionnés ci-dessous.

- **Présentation du soumissionnaire incluant la fiche signalétique**
- **Offre financière présentée sur un document à en-tête, incluant les montants totaux**
- **Exemple de bon de commande**

#### **6. VOLUME DE MARCHÉ**

Le montant maximum prévu pour ce marché est de maximum **15.000 euros (HTVA)**.

#### **7. DESCRIPTION DES FOURNITURES ET TRAVAUX**

L'offre devra comprendre :

Pour le local PAS (G.01.051), aménagement d'une cuisine équipée comprenant :

- La fourniture et la pose meubles

- La fourniture et la pose d'électroménager (lave-vaisselle, four combiné, réfrigérateur)
- La fourniture et la pose de robinetterie + évier

Pour local annexe à la salle de bal (G.01.059), aménagement comprenant :

- La fourniture et la pose meubles

Toutes ces structures seront fournies et posées.

L'ensemble devra être adapté à l'usage en milieu scolaire.

Les coloris choisis devront s'intégrer aux structures préexistantes dans les locaux de l'Ecole européenne EEB4 (Drève Sainte Anne, 86 -1020 Bruxelles), et seront soumis à l'approbation du représentant de l'Ecole européenne EEB4.

L'ensemble des équipements fournis devra être conforme aux normes européennes en vigueur dans ce domaine et les documents en attestant devront être fournis à l'école. Le soumissionnaire indiquera dans son offre la marque et le nom des produits proposés.

L'offre devra comprendre une visualisation tridimensionnelle aux couleurs réelles ainsi qu'un plan avec l'implantation des équipements permettant de repérer les accès et l'emplacement des équipements.

Tout travail prérequis à la pose de l'ensemble du matériel devra être évalué suite à la visite de reconnaissance du site et devra être mentionné explicitement dans l'offre. Dans le cas où ces informations ne peuvent être fournies au moment de l'offre, il sera mentionné dans l'offre, le moment où ces informations ainsi que le schéma technique seront communiquées à EEB4.

## **7.1 Meubles et plan de travail**

L'offre proposera une solution originale pour la fourniture et la pose des meubles.

Le terme « meubles » inclut les caissons, les portes (ou façades), les poignées, le plan de travail, les plinthes, la crédence et l'éclairage.

Pour le local PAS (G.01.051),

L'espace disponible pour les meubles (hors frigo) est de 4,10 m x 0,90 m et est illustré à la figure 1 A reprise au point 3.

7.1.1 Dans cet espace, les meubles, sans fenêtre, seront répartis selon la disposition modèle suivante :

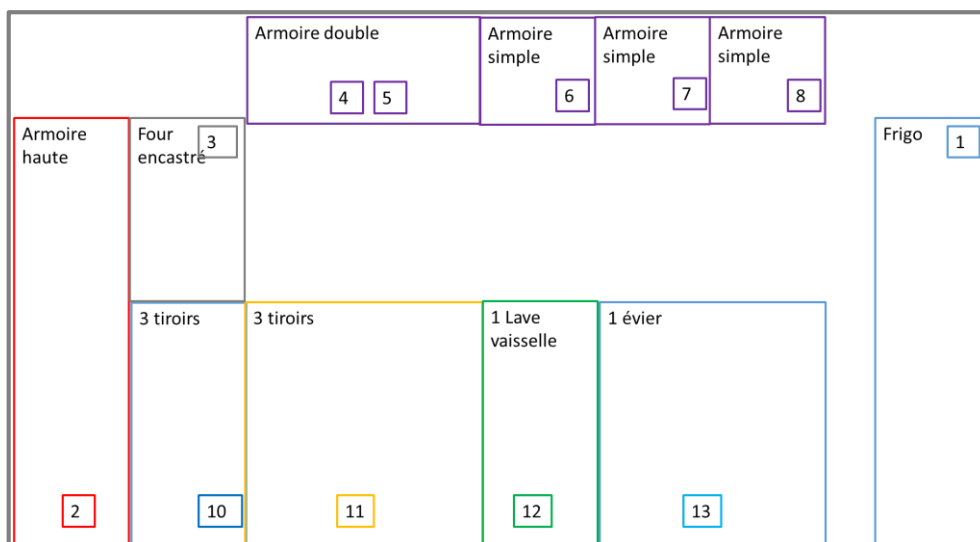


Figure 2 : disposition modèle

Soit : (L x H x P : Largeur, Hauteur, Profondeur)

Pour la partie basse :

- 1 armoire haute 2 portes : L 60cm  $\pm$  3cm, H 220cm  $\pm$  15cm (N° 2 fig. 2)
- 1 meuble à 3 tiroirs : L 60cm  $\pm$  3cm, H 80cm  $\pm$  10cm (N° 10 fig. 2), c-à-d. 1 tiroir à couverts, et 2 tiroirs pour les casseroles.
- 1 meuble à 3 tiroirs : L 100cm  $\pm$  3cm, H 80cm  $\pm$  10cm (N° 11 fig. 2), c-à-d. 1 tiroir à couverts, et 2 tiroirs pour les casseroles.
- 1 meuble sous évier à 2 portes : L 120cm  $\pm$  5cm, , H 80cm  $\pm$  10cm, (N° 13 fig.2)

Les meubles de cette partie basse devront tous avoir une Profondeur P 60cm  $\pm$  5cm, et présenter des hauteurs cohérentes permettant la pose d'un plan de travail horizontal. L'entreprise prendra toute les dispositions nécessaires pour assurer la continuité des surfaces et l'homogénéité des surfaces (aspect, finition, ...)

Pour la partie haute :

- 1 armoire double : L 2 x 60cm  $\pm$  5cm, H 80cm  $\pm$  10cm (N° 4 et 5, fig. 2)
- 3 armoires : L 60cm  $\pm$  5cm, H 80cm  $\pm$  10cm (N° 6, 7 et 8, fig. 2)

Les meubles de cette partie haute devront tous avoir une Profondeur P 32cm  $\pm$  3cm,

7.1.2 Les façades des meubles devront :

- être incluses dans le prix de base de l'offre et à choisir dans une collection.
- être en laque laminée mat, résistante aux griffes et aisées à nettoyer.
- être de coloris clair. Une proposition de coloris devra être reprise dans l'offre.
- présenter des chants sur tout le pourtour, assortis à la façade.
- présenter une face intérieure, assortie à la façade.

7.1.3 Les poignées devront :

- être incluses dans le prix de base de l'offre et à choisir dans une collection.
- être métalliques, lisses, sans relief, sans motif.

#### 7.1.4 Le profil de plinthe devra :

- être inclus dans le prix de base de l'offre et à choisir dans une collection.
- cacher les pieds des meubles.
- être lisse et de coloris harmonieux avec l'ensemble proposé et l'ensemble préexistant.

#### 7.1.5 Le plan de travail devra :

- être inclus dans le prix de base de l'offre et à choisir dans une collection.
- être en stratifié mat. ex : béton gris ardoise.
- être posé à  $90\text{cm} \pm 5\text{cm}$  du sol.
- être d'épaisseur suffisante pour encastrer tous les éléments à encastrer sans condamner un autre élément, tels qu'un tiroir ou une armoire par exemple.

#### 7.1.6 La crédence (protection murale) et l'éclairage sous-armoire devront être :

- être inclus dans le prix de base de l'offre et à choisir dans une collection.
- être de type LED.
- présenter un minimum de 4 spots.

#### Pour le local annexe à la salle de bal (G.01.059),

Dans ce local la position des prises électriques et arrivée d'eau ne pourront pas être modifiées.

L'espace disponible pour les armoires hautes 1,9m x 1,5m et est illustré dans la figure 1B reprise au point 3.

Les armoires hautes devront :

- présenter un agencement en L depuis le coin du réfrigérateur et se terminant avant le tuyau montant sur le mur du local (à côté de la porte),
- veiller à ne pas bloquer l'usage des armoires de coin.
- être positionnées au-dessus de l'interrupteur et au-dessus du réfrigérateur (potentiellement positionnées à 2 hauteurs différentes).
- devront présenter une Profondeur minimale de  $P 32\text{cm} \pm 3\text{cm}$ .
- devront comporter un emplacement suffisant pour supporter le four existant (Whirlpool JT 368 BL) (dimensions 490 x 591 x 380mm , poids 29,7kg)
- Les façades des meubles répondront aux mêmes exigences que celles en 7.1.2.
- Les poignées devront répondre aux mêmes exigences que celles en 7.1.3.

#### 7.1.7 Le plan de travail devra :

- être inclus dans le prix de base de l'offre et à choisir dans une collection.
- être en stratifié mat. ex : béton gris ardoise.
- être ajusté entre le coin de la pièce et le chambranle de la porte du local
- être positionné devant/inclure le tuyau montant sur le mur (à côté de la porte).
- être posé sur l'armoire existante et incorporer l'évier et le robinet existant
- être de largeur équivalente ou supérieure à la largeur actuelle

- être d'épaisseur suffisante pour encastrer tous les éléments à encastrer sans condamner un autre élément, tels qu'une armoire par exemple.

7.1.8 La crédence (protection murale) et l'éclairage sous-armoire devront être :

- être inclus dans le prix de base de l'offre et à choisir dans une collection.
- être de type LED.

Les éléments 7.1.1 à 7.1.8 devront être inclus dans le prix de base de l'offre

Pour les éléments 7.1.1 à 7.1.8 impliquant un choix dans une collection, une proposition de coloris et modèle harmonieux avec l'ensemble proposé et l'ensemble préexistant devra être reprise dans l'offre et sera soumise à l'approbation du représentant de l'école européenne avant la signature du contrat. Cependant, le choix dans la collection ne pourra en aucun cas changer le prix de l'offre.

Les caractéristiques techniques reprises ci-dessus, les dimensions précises ainsi que l'adéquation aux normes précitées des éléments 7.1.1 à 7.1.8, devront être reprises dans l'offre.

La notice de montage, d'installation et d'entretien des meubles et des plans de travail sera jointe à l'offre.

L'ensemble des meubles et des plans de travail devra répondre aux références normatives intégrant :

- la norme NF EN 14749 d'avril 2016 (norme européenne de sécurité relative au meubles de rangement domestique et de cuisine et plans de travail de cuisine) ainsi que l'extension des exigences selon la nouvelle NF EN 14749 pour les meubles de cuisines et de Salle de bains, faisant suite à une consultation auprès des titulaires
- Les normes ISO 12460 partie 3 et partie 4 qui ont remplacé la NF EN 120 et la NF EN 717-1 relative au formaldéhyde

## **7.2 Evier et robinetterie pour le local PAS (G.01.051), (N° 13 sur la figure 2)**

Soit : (L x l x P : Largeur, largeur, Profondeur)

7.2.1 L'évier doit :

- être inclus dans le prix de base de l'offre.
- si plusieurs modèles sont proposés, ils ne devront pas influencer le montant de l'offre.
- être en INOX.
- comporter un meuble sous évier avec un fond amovible.
- comporter 1 1/2 bacs (un grand et un petit vide-sauce) et une surface égouttoir.
- être de dimensions extérieures L 100 cm  $\pm$  5cm ; largeur 50 cm  $\pm$  3cm.
- être livré avec système d'évacuation.
- être pourvu d'une bonde avec trop-plein.
- être muni d'une grille filtrante amovible pouvant retenir les déchets solides.



- être pourvu d'un système anti-odeur.
- être compatible avec le mitigeur proposé au point suivant.

#### 7.2.2 Ce mitigeur doit :

- être compatible avec l'évier proposé au point précédent.
- se fixer sur l'évier (pas sur le mur).
- le nombre de trou de fixation pour mitigeur devra être mentionné dans l'offre.
- être mécanique (pourvu d'une seule poignée).
- être de forme dite « col de cigne », sobre et pratique .
- comporter un bec haut, pivotant (max 180°) (pas de bec fixe)
- être en inox.
- être d'une hauteur minimale de 170mmm.
- comporter un mousseur amovible.
- une proposition de modèle harmonieux avec l'ensemble proposé devra être reprise dans l'offre et sera soumise à l'approbation du représentant de l'école européenne avant la signature du contrat.
- répondre aux exigences de la norme NF EN 817 relative aux mitigeurs
- le classement de qualité « ECAU » du mitigeur selon la norme NF EN 1717 sera fourni avec l'offre.
- la présence d'un économiseur/limitateur de débit est un plus.

L'évier et la robinetterie devront répondre aux références normatives NF EN 13310

Les caractéristiques techniques reprises ci-dessus (7.2.1 à 7.2.2), les dimensions précises ainsi que l'adéquation aux normes précitées devront être reprises dans l'offre.

La notice de montage, d'installation et d'entretien de l'évier et de la robinetterie sera jointe à l'offre.

### **7.3 Lave-vaisselle pour le local PAS (G.01.051),**

Le lave-vaisselle (N° 12 sur la figure 2) doit :

- être complètement intégrable/encastrable.
- présenter une longueur « encastrée » L 60cm ± 3cm, et une hauteur compatible avec les meubles (H 80cm ± 10cm).
- être adéquat pour 13 ± 1 couverts.
- proposer un programme de type « rapide ».
- proposer un programme de type « auto », adaptant la consommation à la quantité de vaisselle et au degré de salissure.
- proposer un programme de type économique.
- présenter une classe énergétique commerciale A++ ou supérieure.
- présenter une consommation énergétique du cycle de lavage standard comprise entre 0.6 et 0.95 kWh.
- présenter une consommation en eau par cycle de lavage comprise entre 7 et 10 Litres.
- être compatible avec l'usage de produits de lavage sous forme de poudre, de gel, de tablettes ou de tablettes « tout en 1 ».
- présenter une façade identique aux meubles en 7.3.
- présenter une fonction de détection des fuites dans l'appareil ou dans les tuyaux.

Toutes les caractéristiques techniques reprises ci-dessus (7.3), les dimensions précises ainsi que le certificat de conformité CE et l'étiquette énergétique du lave-vaisselle devront être repris dans l'offre.

La notice de montage, d'installation, d'utilisation et d'entretien du lave-vaisselle sera jointe à l'offre.

#### **7.4 Four pour le local PAS (G.01.051),**

Le four (N° 3 sur la figure 2) doit :

- être électrique.
- être de type compact complètement encastrable.
- être de type combiné multifonction : Air pulsé /grill/micro-ondes/convection naturelle.
- être positionné dans un meuble à mi-hauteur.
- présenter une simple cavité, de volume 40 à 45 Litres.
- présenter de type porte tempérée ou porte froide.
- présenter une puissance du micro-ondes ajustable, atteignant 1000Watt.
- présenter une finition acier inoxydable.
- comporter une minuterie.
- combiner les fonctions de cuisson et décongélation.
- présenter un dispositif de sécurité enfants.
- présenter une classe énergétique commerciale A+ ou supérieure.

Toutes les caractéristiques techniques reprises ci-dessus, les dimensions précises ainsi que le certificat de conformité CE et l'étiquette énergétique du four devront être reprises dans l'offre.

La notice de montage, d'installation et d'entretien du four sera jointe à l'offre.

#### **7.5 Réfrigérateur pour le local PAS (G.01.051),**

Le Réfrigérateur (N° 1 sur la figure 2) doit :

- être déposé au sol et séparément de l'ensemble des meubles (ne pas être encastré dans l'ensemble des meubles).
- être électrique.
- comprendre une partie congélateur.
- utiliser la technique du froid brassé ou du froid ventilé (mais pas celle du froid statique).
- présenter un volume net réfrigéré compris entre 300 et 320 Litres.
- présenter un dégivrage automatique.
- présenter une classe d'efficacité énergétique supérieure ou égale à A+
- la présence d'un dispositif de sécurité enfants est un plus.

Toutes les caractéristiques techniques reprises ci-dessus, les dimensions précises ainsi que le certificat de conformité CE et l'étiquette énergétique du réfrigérateur devront être repris dans l'offre.

La notice de montage, d'installation et d'entretien du réfrigérateur sera jointe à l'offre.

## **8. ENGAGEMENT ET DELAI DE LIVRAISON**

Dans un délai de 10 jour ouvrables, après passation de la commande, le fournisseur devra présenter à EEB4 un plan détaillé d'implantation des différents éléments ainsi que les attentes en matière d'électricité et d'eau, et de travaux préliminaires à effectuer.

Toutes les informations figurant sur ce plan seront cotées par rapport à des repères fiables (poteaux, murs porteurs, ...).

En cas d'erreur ou d'omission dans les indications fournies par le fournisseur, les modifications ou ajouts éventuels en découlant lui seront facturés.

Ces plans seront fournis à EEB4 sur support informatique.

Le fournisseur s'engage à relever lui-même les mesures exactes après les travaux préliminaires et avant la passation de commande. Il procédera à la vérification du respect des côtes.

Toute erreur ou omission constatée devra être signalée par écrit à EEB4 dans un délai de 3 jours.

Faute de rapport écrit sur cette vérification, les attentes et réservations seront considérées comme acceptées par l'entreprise, toute modification qui s'avérerait nécessaire par la suite étant alors à sa charge.

La durée d'exécution des prestations de fournitures et d'installation de l'ensemble de la cuisine (livraison, raccordement, essai et mise en route), devra être mentionnée dans l'offre en nombre de semaines à compter de la notification du marché.

Les travaux d'aménagement et d'installation au sein de l'Ecole européenne EEB4, devront être réalisés conformément à l'offre contenue dans le contrat, dans les 2 mois à dater de la réception des bons de commande.

Le non-respect du délai et de la durée entrainera des pénalités de retard à charge du prestataire. Ces pénalités seront mentionnées dans le contrat.

Le fournisseur s'engage à emporter tous les emballages ayant servis au transport des différents éléments de la cuisine.

Le fournisseur s'engage à défilmer et nettoyer les différents éléments (G.01.051 et (G.01.059)), avant sa prise de possession par le personnel de l'école

## **9. ENTRETIEN ET MAINTENANCE**

L'offre devra reprendre un plan d'entretien et de maintenance de l'ensemble des éléments visant à garantir le bon fonctionnement et la sécurité générale de l'ensemble. (fréquence et type des contrôles et remplacements à effectuer (joints silicones, joints caoutchouc, filtres,...), instructions d'entretien du fabricant,...).

## **10. VÉRIFICATION ET RECEPTION**

Chaque élément sera livré avec sa notice de montage, d'installation et d'entretien.

Le fournisseur remettra au représentant de l'école la liste complète de tous les équipements fournis avec indication de la marque, du numéro de modèle ou de type, et du numéro de série ainsi que le repère menant à la documentation technique ou documentation d'utilisation.

Les appareils seront vérifiés au niveau de :

- leur conformité vis à vis du descriptif technique détaillé.
- leur aspect (traces de chocs, rayures, ...).
- leur sécurité (parties coupantes, angles vifs dangereux,...).
- leur propreté (le matériel de cuisine devra être considéré comme utilisable immédiatement).

Un essai sera réalisé en présence de la responsable sécurité et sûreté de l'Ecole européenne EEB4. Lors de cet essai, le plan d'entretien et de maintenance de l'ensemble des aménagements (G.01.051 et G.01.059), devra être détaillé à la responsable sécurité et sûreté de l'Ecole européenne EEB4 pour les.

## **11. GARANTIES ET SERVICES APRÈS-VENTE**

L'offre contiendra une description détaillée des éléments proposés ainsi que les notices techniques de montage, d'installation, d'utilisation et d'entretien des matériels proposés. Toute la documentation devra être en langue française.

L'offre devra mentionner clairement les modalités de mise en oeuvre de la garantie et les délais couverts par la garantie sur la corrosion et les défaillances dues à des défauts ou vice de fabrication.

Toutes garantie devra être assortie d'une mention gratuite/payante. Toute extension de garantie payante devra être mentionnée clairement dans l'offre.

La couverture de la garantie, pour l'ensemble des aménagements (G.01.051 et G.01.059), ne pourra toutefois pas être inférieure à la garantie légale de 2 ans (garantie légale européenne) ou au délai de garantie du fabricant si celui-ci est plus important.

La date de départ retenue pour cette période de 24 mois est celle de la mise en service effective de l'installation, ou la date de levée des réserves si celle-ci lui est postérieure.

La couverture de la garantie (pièces, main d'œuvre et déplacement) sera de minimum :

- 10 ans pour les meubles (y compris plan de travail)
- 10 ans pour l'évier en inox
- 5 ans pour le mitigeur en inox

Ces durées de garanties seront mentionnées explicitement dans l'offre.

L'offre devra stipuler très précisément les conditions du service après-vente (coût, disponibilités des pièces détachées /délais d'intervention) en cas de besoins (réparation,

remplacement de pièces détachées, « d'origine » ou le cas échéant compatibles avec le matériel livré, même après l'arrêt de la production de celui-ci) pour l'ensemble de la cuisine.

Le soumissionnaire devra répondre dans les 24h à une demande de réparation/remplacement et fournir dans les 48h, une confirmation d'action pour résoudre le problème. Le délai d'intervention devra être explicitement formulé dans la confirmation d'action. Si ce délai excède 15 jours, les circonstances justifiant ce retard devront être explicitement formulées dans la confirmation d'action (fermeture annuelle, ...). Ces informations devront être envoyées par mail au pouvoir adjudicateur, à l'attention de Mme Cheron, [LAE-DEPUTY-DIRECTOR-FINANCE-AND-ADMINISTRATION@eursc.eu](mailto:LAE-DEPUTY-DIRECTOR-FINANCE-AND-ADMINISTRATION@eursc.eu)

## Table of Contents

|      |  |    |
|------|--|----|
| 1.   | INFORMATION SUR L'APPEL D'OFFRES .....   | 1  |
| 1.1. | Participation .....  | 1  |
| 1.2. | Conditions contractuelles .....  | 1  |
| 1.3. | Respect de la loi applicable .....   | 1  |
| 2.   | SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ .....   | 2  |
| 3.   | CONNAISSANCE DES LIEUX .....   | 2  |
| 4.   | MODALITÉS D'ATTRIBUTION.....   | 4  |
| 5.   | CONTENU ET PRÉSENTATION DE L'OFFRE.....  | 4  |
| 6.   | VOLUME DE MARCHÉ .....   | 4  |
| 7.   | DESCRIPTION DES FOURNITURES ET TRAVAUX .....                                     | 4  |
| 7.1  | Meubles et plan de travail .....   | 5  |
| 7.2  | Evier et robinetterie pour le local PAS (G.01.051), (N° 13 sur la figure 2)..... | 8  |
| 7.3  | Lave-vaisselle pour le local PAS (G.01.051),.....                                | 9  |
| 7.4  | Four pour le local PAS (G.01.051), .....   | 10 |
| 7.5  | Réfrigérateur pour le local PAS (G.01.051),.....                                 | 10 |
| 8.   | ENGAGEMENT ET DELAI DE LIVRAISON .....   | 11 |
| 9.   | ENTRETIEN ET MAINTENANCE.....  | 11 |
| 10.  | VÉRIFICATION ET RECEPTION .....  | 12 |
| 11.  | GARANTIES ET SERVICES APRÈS-VENTE .....  | 12 |